



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
1^{er} juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième session

Genève, 12-23 septembre 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après, dans la section I du présent document, l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat, qui figurent dans la section II, donnent les indications essentielles sur chaque point de l'ordre du jour provisoire et décrivent brièvement les documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau: Instabilité des flux de capitaux et développement.
4. Interdépendance: Difficultés et perspectives dans le domaine du commerce et du développement après la crise financière et économique mondiale.
5. Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: contribution de la CNUCED.
6. Le développement économique en Afrique: Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial.
7. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement.
8. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: Un nouveau rôle pour les gouvernements et la politique budgétaire.

9. L'investissement au service du développement: Modes de production internationale et de développement sans participation au capital.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
11. Activités de coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
12. Préparation de la treizième session de la Conférence:
 - a) Constitution du Comité préparatoire;
 - b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence.
13. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-quatrième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC.
14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2010-2011 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2012;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2012;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
16. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
17. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Conseil.
18. Questions diverses.
19. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. L'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement a été approuvé lors des consultations du Président du 19 mai 2011.

Point 1

Élection du Bureau

2. Le Règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.
3. Les articles 18 et 19 du Règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres, à savoir: le Président, 10 vice-présidents et le Rapporteur (4 membres de la liste A (Afrique/Asie), 4 de la liste B, 2 de la liste C et 2 de la liste D figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).
4. Conformément au cycle de roulement en vigueur depuis la neuvième session de la Conférence, le Président du Conseil à la cinquante-huitième session sera le représentant de l'un des États de la liste A (Afrique) et le Rapporteur le représentant de l'un des États de la liste C. Les 10 vice-présidents seront élus comme suit: 3 pour la liste A (Afrique/Asie), 4 pour la liste B, 1 pour la liste C et 2 pour la liste D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session figure dans la section I plus haut.

Organisation des travaux

6. Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps, que les délégations, en particulier les petites délégations, puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

Constitution de comités de session

7. Conformément à l'article 62 de son Règlement intérieur, le Conseil voudra peut-être constituer deux comités de session. Il est proposé de renvoyer le point 5 de l'ordre du jour provisoire au Comité de session I et le point 6 au Comité de session II.

Point 3

Débat de haut niveau: Instabilité des flux de capitaux et développement

8. Une multitude de facteurs sous-tendent les mouvements de capitaux à court terme, dont l'instabilité peut avoir des effets préjudiciables sur les pays en développement, en particulier dans le prolongement de la récession mondiale, et annuler les avantages potentiels. Dans une toute récente étude, la CNUCED analyse la persistance des entrées de capitaux et la résilience de ces flux après la survenue de chocs et souligne que les taux d'intérêt nominaux sont systématiquement élevés dans les pays d'accueil comparés aux taux dans les pays d'origine. Il existe aujourd'hui une nouvelle forme de «syndrome hollandais». Si cette fois le syndrome est provoqué non par les exportations de produits de base mais par les opérations internationales de «carry trade», les effets sont les mêmes: il y a distorsion des taux de change et les pays ont davantage de difficultés à développer leur industrie manufacturière et à diversifier la production intérieure et les exportations. Les

participants au débat de haut niveau examineront les moyens de s'assurer que les flux de capitaux à destination des pays en développement contribuent à une croissance durable, vigoureuse et équilibrée.

Documentation

UNCTAD/TDR/2011 et Aperçu *Rapport sur le commerce et le développement, 2011*
général

Point 4

Interdépendance: Difficultés et perspectives dans le domaine du commerce et du développement après la crise financière et économique mondiale

9. Les membres du Conseil pourront faire le point sur l'évolution de l'économie mondiale après la crise financière et économique et sur les difficultés qui restent à affronter. Ils prêteront une attention toute particulière à l'évolution des déséquilibres mondiaux et des termes de l'échange et évalueront les incidences de l'instabilité incontrôlée des prix des produits de base sur la définition de stratégies nationales, régionales et mondiales. Le Conseil sera saisi, en tant que documents de base, des chapitres du *Rapport sur le commerce et le développement, 2011* qui analysent les tendances actuelles de l'économie mondiale, les conséquences de l'interdépendance économique mondiale sur les pays en développement et la nécessité d'apporter une réponse mieux concertée aux problèmes économiques de la planète.

Documentation

UNCTAD/TDR/2011 et Aperçu *Rapport sur le commerce et le développement, 2011*
général

Point 5

Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: contribution de la CNUCED

10. Le Conseil sera saisi du rapport établi par le secrétariat et intitulé: Examen préliminaire des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés: faits nouveaux et voie à suivre (TD/B/58/7). Le rapport a pour principal objectif de présenter un bilan succinct des résultats de la Conférence en vue: a) d'engager le débat au sein du Conseil sur des questions liées à l'exécution des engagements pris par la CNUCED; b) de contribuer aux examens des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul prescrits par la Conférence; et c) d'étudier les moyens d'intégrer les priorités pertinentes du nouveau Programme d'action dans les activités du secrétariat de la CNUCED et du mécanisme intergouvernemental. Le rapport fournit aussi une analyse comparée du Programme d'action d'Istanbul et de son prédécesseur, le Programme d'action de Bruxelles. Il pointe également les implications possibles des résultats de la Conférence pour les travaux de la CNUCED sur les PMA dans la présente décennie.

Documentation

TD/B/58/7

Examen préliminaire des résultats de la quatrième
Conférence des Nations Unies sur les pays les moins
avancés: faits nouveaux et voie à suivre

Point 6

Le développement économique en Afrique: Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial

11. Le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique*, intitulé *Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*, fait le point sur le développement industriel du continent, en mettant l'accent sur des constantes de l'industrie manufacturière africaine. Il analyse aussi les tentatives antérieures de promotion du développement industriel dans la région et les enseignements tirés de ces expériences. Il propose en outre des recommandations sur les orientations à mettre en œuvre pour promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial caractérisé par la modification des règles commerciales internationales, l'influence croissante des puissances industrielles du Sud, l'internationalisation de la production industrielle et les préoccupations croissantes liées aux changements climatiques.

12. Dans le cadre de ce débat, le Conseil pourra examiner les tentatives antérieures de promotion du développement industriel dans la région et les enseignements tirés de ces expériences. Les délibérations porteront sur la nécessité pour les pays africains d'adopter une nouvelle approche stratégique de la politique industrielle fondée sur les principes suivants: a) soutenir et stimuler les entreprises; b) instaurer des relations efficaces entre l'État et les entreprises; c) reconnaître la faisabilité politique des mesures proposées; d) s'attacher à lever les obstacles; et e) mettre en place un mécanisme de contrôle, d'évaluation et de responsabilité. Une attention particulière sera accordée au nouvel environnement mondial caractérisé par la modification des règles commerciales internationales, l'influence croissante des puissances industrielles du Sud, l'internationalisation de la production industrielle et les préoccupations croissantes liées aux changements climatiques.

Documentation

TD/B/58/2

Le développement économique en Afrique:
Promouvoir le développement industriel en Afrique
dans le nouvel environnement mondial
(vue d'ensemble)

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2011 *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique: Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*

Point 7

Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement

13. Le Conseil examinera les faits nouveaux concernant le système commercial international et le commerce international qui intéressent particulièrement les pays en développement. Le commerce demeure un important moteur du redressement économique, de la croissance et du développement. Les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont à un moment critique. Il est peu probable que l'objectif de conclure le Cycle avant la fin de 2011 soit atteint; les membres de l'OMC cherchent à présent plutôt à parvenir à un accord, d'ici au mois de décembre, sur un ensemble limité de questions liées au développement, particulièrement en faveur des PMA. Le secteur agricole, principale source de revenus et d'emplois pour beaucoup de pays en développement, a été au cœur de la dimension développement du

Cycle de Doha. La quête de stratégies de croissance et de modèles de développement leur permettant de sortir de la crise, conjuguée à la récurrence des crises alimentaires et à l'aggravation des préoccupations concernant la sécurité alimentaire, a conduit de nombreux pays à se recentrer sur l'agriculture, clef de voûte des stratégies axées sur la diversification économique, la création de valeur ajoutée et la transformation structurelle mais aussi sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. Dans ce contexte, le Conseil examinera la contribution du secteur agricole et du commerce de produits agricoles à la croissance et au développement, ainsi que la contribution du système commercial international aux stratégies de développement fondées sur l'agriculture. Une note d'information sera établie par le secrétariat.

Documentation

TD/B/58/3

Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement

Point 8

Les stratégies de développement dans un monde interdépendant: Un nouveau rôle pour les gouvernements et la politique budgétaire

14. Les débats du Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour porteront sur l'efficacité des politiques adoptées face à la crise financière et économique mondiale et sur les réformes économiques qui s'imposent pour favoriser une croissance durable et partagée. Les chapitres du *Rapport sur le commerce et le développement, 2011* consacrés à la réorientation de la politique budgétaire vers un élargissement et une meilleure exploitation de la marge d'action budgétaire – ainsi qu'à la gestion de la dette souveraine et à la réglementation du secteur financier – serviront de base aux délibérations du Conseil.

Documentation

UNCTAD/TDR/2011 et Aperçu *Rapport sur le commerce et le développement, 2011* général

Point 9

L'investissement au service du développement: Modes de production internationale et de développement sans participation au capital

15. Les chaînes mondiales de valeur dominées par les sociétés transnationales (STN) ont beaucoup évolué au cours des dix dernières années. Non seulement les processus de production se sont fortement internationalisés, mais la structure de propriété et de contrôle s'est aussi modifiée. Ces transformations ont conduit au renforcement des «modes de production sans participation au capital» qui permettent aux STN d'exercer un certain contrôle sur l'activité économique et sur des entreprises de pays étrangers sans détenir de participation au capital. Les formes les plus courantes sont la sous-traitance manufacturière, l'externalisation de services, l'agriculture contractuelle, la concession de licences et le franchisage. Pour garantir la participation des pays en développement aux chaînes mondiales de valeur, il ne suffit plus d'attirer les investissements étrangers directs (IED) et les filiales de STN. Les décideurs doivent à présent explorer d'autres solutions, dont chacune a des incidences spécifiques sur le développement et la conduite des politiques.

16. Cette partie de la session portera donc sur la manière dont la promotion des modes de fonctionnement sans participation au capital peut être intégrée dans les stratégies nationales de développement industriel afin de mettre l'investissement au service du développement. La Vue d'ensemble du *World Investment Report, 2011* (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2011) servira de documentation pour ce point de l'ordre du jour, la version complète du rapport constituant le document de base destiné à éclairer le débat.

Documentation

UNCTAD/WIR/2011 et Vue d'ensemble *World Investment Report, 2011* (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2011)

Point 10

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social

17. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

18. Le paragraphe 11 de l'Accord d'Accra dispose ce qui suit: «Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'ensemble de ses travaux concourra à la mise en œuvre de l'action mondiale pour le développement et préparera le terrain pour 2015. La CNUCED devrait aussi faciliter l'application des mesures spécifiques demandées dans le cadre du Sommet mondial de 2005, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, du Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg arrêté au Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes.»

19. Le Conseil devrait répondre aux demandes que lui a adressées l'Assemblée générale au paragraphe 27 a) de sa résolution 57/270 B sur la base d'une note qui sera établie par le secrétariat de la CNUCED.

Documentation

TD/B/58/5 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et contributions de la CNUCED

Point 11

Activités de coopération technique

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

20. Le Conseil examinera les activités de coopération technique entreprises en 2010, ainsi que l'évolution de cette coopération, en particulier les questions concernant le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement et les progrès réalisés dans l'application de sa décision 478 (L) relative à la coopération technique. Pour l'examen de ce point, il sera saisi des résultats de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme (5-7 septembre 2011), y compris d'un examen des activités de coopération technique entreprises en 2010.

Documentation

TD/B/WP/232	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/232/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex I: Review of activities undertaken in 2010 (en anglais seulement)
TD/B/WP/232/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II: Statistical tables (en anglais seulement)
TD/B/WP/236	Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-neuvième session

b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

21. Le rapport établi par le secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien fournira des renseignements actualisés sur les résultats économiques du territoire palestinien occupé, en particulier sur la croissance du produit intérieur brut, la situation budgétaire, le commerce extérieur, le chômage, la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le contexte des principaux obstacles au développement économique palestinien. Le rapport analyse aussi de nouvelles données établissant l'ampleur réelle du déficit de la balance commerciale bilatérale avec Israël ainsi que les incidences économiques de la séparation de Jérusalem-Est du reste de l'économie du territoire palestinien occupé et les occasions perdues qui en résultent en termes de développement. Comme les précédentes années, le rapport rend compte aussi de la raison d'être et de la portée des activités de coopération technique déployées par la CNUCED en faveur du peuple palestinien.

22. Dans une décision de 2009, le Conseil du commerce et du développement a demandé à la CNUCED qu'une évaluation indépendante du programme d'assistance au peuple palestinien soit réalisée. Le Conseil sera donc saisi du rapport de l'évaluateur indépendant, contenant les constatations, les conclusions et les recommandations de ce dernier sur les activités menées par la CNUCED dans ce cadre.

Documentation

TD/B/58/4	Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien: Évolution de l'économie du territoire palestinien occupé
-----------	---

Documentation

TD/B/58/6

Rapport de l'évaluateur indépendant sur le programme
d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**Point 12****Préparation de la treizième session de la Conférence****a) Constitution du Comité préparatoire**

23. Conformément à l'usage, le Conseil constituera un comité préparatoire, qui sera présidé par le Président du Conseil et qui sera notamment chargé d'établir un avant-projet de texte pour la Conférence.

*Documentation présentée au cours de la session***b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence**

24. Le thème principal et les thèmes subsidiaires de la Conférence ont été approuvés par le Conseil à sa cinquante-deuxième réunion directive (14 avril 2011). Le Conseil sera saisi d'un projet d'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat, reprenant le thème principal et les thèmes subsidiaires déjà approuvés par les États membres, complétés par les autres points ordinaires de l'ordre du jour.

*Documentation présentée au cours de la session***Point 13****Autres questions relatives au commerce et au développement****a) Développement progressif du droit commercial international: quarante-quatrième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

25. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de la quarante-quatrième session de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (Vienne, 27 juin-8 juillet 2011).

Documentation

A/66/17

Rapport de la Commission des Nations Unies pour
le droit commercial international sur
sa quarante-quatrième session**b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC**

26. À ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions, tenues respectivement les 16 et 17 décembre 2010 et les 30 juin et 1^{er} juillet 2011, le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international a examiné les activités de coopération technique du Centre.

Point 14**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**

27. Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail sur sa cinquante-neuvième session.

Documentation

TD/B/WP/236

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-neuvième session

Point 15**Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

- a) **Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2010-2011 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2012**

28. Conformément à la décision 466 (XLVII) du Conseil, le Président de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de cet organe et de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Le Conseil sera invité à désigner les membres de l'Organe consultatif pour 2012, sur la base des recommandations des groupes régionaux.

- b) **Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil**

29. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente session.

- c) **Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

30. À l'heure actuelle, 201 organisations non gouvernementales sont autorisées à participer aux travaux de la CNUCED: 112 dans la catégorie générale et 89 dans la catégorie spéciale. La liste de ces organisations figure dans le document TD/B/NGO/LIST/12. Le Conseil ne sera saisi d'aucune nouvelle demande à sa présente session.

- d) **Examen du calendrier des réunions**

31. Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour le reste de l'année 2011 et pour 2012.

Documentation présentée au cours de la session

- e) **Composition du Groupe de travail en 2012**

32. Le Conseil devra approuver la composition du Groupe de travail en 2012 sur la base des candidatures proposées par les groupes régionaux.

Documentation présentée au cours de la session

f) **Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale**

33. Le Conseil sera saisi, le cas échéant, d'une liste actualisée des membres de la CNUCED et du Conseil.

Documentation

TD/B/INF.215

Membres de la CNUCED et membres du Conseil
du commerce et du développement

g) **Incidences administratives et financières des décisions du Conseil**

34. Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toute proposition dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée au cours de la session, si nécessaire

Point 16

Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

35. Conformément à l'article 17.2 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil examinera les pouvoirs et fera rapport au Conseil.

Documentation présentée au cours de la session

Point 17

Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Conseil

36. Un projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Conseil sera établi par le secrétariat. Le Conseil pourrait en renvoyer l'examen aux consultations de son président avec le Bureau et les coordonnateurs.

Point 18

Questions diverses

37. Le Conseil examinera le rapport sur le troisième colloque public organisé par la CNUCED, sur le thème «Le commerce et la finance au service des hommes et de la planète».

Documentation

TD/B/58/8

Rapport sur le troisième colloque public organisé par
la CNUCED, sur le thème «Le commerce et la finance
au service des hommes et de la planète»

Point 19

Adoption du rapport

38. Conformément au paragraphe 195 de l'Accord d'Accra, le rapport du Conseil à l'Assemblée générale contiendra les résultats négociés sur l'Afrique et la coopération technique, les résumés du Président et les résultats négociés s'adressant au secrétariat.